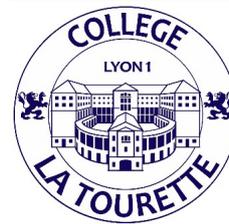


ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA TOURETTE SAISON 2025-2026



POURQUOI S'INSCRIRE À L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

- ✓ Participer à la vie de l'établissement et le représenter lors des compétitions, face à d'autres collèges
- ✓ Pratiquer une ou plusieurs activités de compétition ou de loisir
- ✓ S'éprouver, vivre des expériences sportives et se dépasser
- ✓ Se former à l'arbitrage pour prendre et assumer des responsabilités

DOCUMENTS À RENDRE

- ✓ Cotisation pour l'ensemble des activités (payable en chèque à l'ordre de « Association sportive Collège la Tourette » (20€ la seconde licence familiale) :
 - 30 €
 - 35 € avec le t-shirt technique de l'AS
- ✓ L'autorisation parentale et l'adhésion au règlement intérieur signés par les responsables légaux.
- ✓ Une attestation de savoir-nager (pour la pratique de l'aviron uniquement).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- ✓ Les élèves licenciés peuvent pratiquer, au choix, toutes les activités.
- ✓ **Les élèves licenciés s'engagent à être assidus aux entraînements**, avec la possibilité de participer aux compétitions. En cas d'absence ponctuelle, l'enseignant référent de l'activité devra être prévenu. Un appel est systématiquement réalisé et consultable sur demande.
- ✓ Les élèves licenciés devront respecter les horaires de fonctionnement et se rendre directement sur les lieux d'activité. Ils seront libérés à la fin de l'entraînement.
- ✓ Pour les compétitions, les déplacements seront encadrés par l'équipe des professeurs d'EPS, les horaires seront indiqués sur la convocation. Les élèves seront raccompagnés jusqu'au collège.
- ✓ Une participation financière (d'un montant maximum de 50€) pourra être demandée aux élèves qualifiés aux championnats régionaux ou nationaux.
- ✓ Le comité directeur de l'association sportive se réserve la possibilité d'exclure un élève sans aucun recours si le comportement de ce dernier pose problème.

ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE

Mise à jour Septembre 2025

- **TENNIS DE TABLE avec M Borgeot**
 - Mardi de 12h à 13h en salle polyvalente
 - Mercredi de 13h30 à 15h en salle polyvalente
- **FUTSAL avec M Dagorne**
 - Mercredi 13h30 à 14h45, pour les 6°/5° gymnase Génétý
 - Mercredi 14h45 à 16h00, pour les 4°/3° gymnase Génétý
- **AVIRON avec M Pagès**
 - Mercredi 13h30 à 16h sur l'eau sur présentation de l'Attestation du Savoir Nager.
Lieu: Cercle d'Aviron de Lyon, 12 Quai Clémenceau à Caluire
 - Mercredi 13h30 à 15h en cas de fortes pluies et/ou crues de la Saône, activité indoor en salle EPS du collège.
- **CROSSFIT avec M Lhenry**
 - Lundi 12h00 à 13h00, en salle EPS.
- **MULTI ACTIVITES (jeux de course, ballons, raquettes...)**
avec M Dalloz
 - Seulement aux 1er et 2e TRIMESTRES**
 - Mercredi de 13h30 à 16h au gymnase Duplat
- **ESCALADE avec M Dalloz à partir du 3e trimestre**
 - Mercredi de 13h30 à 16h au mur d'escalade du Stade Baillieu
- **ACTIVITÉS PONCTUELLES** : Certains mercredis de l'année.
 - Cross
 - Challenge multi-activités
 - Actions Handisport...
 - Etc...



ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LA TOURETTE SAISON 2025-2026



AUTORISATION PARENTALE ET ADHÉSION AU RÈGLEMENT

Je soussigné(e) Représentant légal :

- autorise (2) né(e) le et
scolarisé en classe de à participer aux activités suivantes de l'Association Sportive du
collège (3) :

- tennis de table aviron escalade (Trimestres 2 et 3) futsal
 crossFit multi-activités (1er trimestre) activités ponctuelles

- M'engage à fournir dès la première séance à l'enseignant responsable de l'activité un
PAI si l'enfant en fait l'objet au collège.

- Autorise le Professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas
d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale (4).

- Autorise les enseignants d'EPS à utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir ses
activités (4).

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive du
collège La Tourette.

- Joins une attestation de savoir-nager pour la pratique de l'aviron.

- Joins à l'inscription le règlement d'une valeur de € en chèque
(ordre Association Sportive Collège la Tourette), en espèce (1).

Téléphone en cas d'urgence :

Téléphone 1 Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1) :

Téléphone 2 Père, Mère, Tuteur, Représentant légal (1) :

Autre :

Fait à le

Signature :

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer le nom et prénom du licencié
- (3) Cocher les activités souhaitées
- (4) Rayer en cas de refus